



EXTRAIT de DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2019

COMMUNE DE SEINE-PORT

N° QL/2019

77240 SEINE-PORT

Tél. : 01 60 63 51 50

Fax : 01 64 41 90 69

e-mail : accueil@seine-port.fr
site : www.seine-port.fr

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 09 février 2019 à 9 h, à la Mairie, Place Trainard, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent PAUL-PETIT.

Etaient présents : Mesdames ACHART-DELICOURT, BOUCHER Danielle, DARDAUD Maryse, LIBERTI Sylvie, Messieurs Brice CHARPENTIER, CLOU Germain, COUPEL Jean, Bernard de SAINT-MICHEL, DESGRANDCHAMPS François, HANNOTIN Denis, Gilles JOUIN, Pascal VALLERY-RADOT

Absents représentés : Mme BARDONNET Chantal M. Vincent PAUL-PETIT

M. TERREL par M. Bernard de SAINT MICHEL

Mme Véronique COMPAGNON par M. Denis HANNOTIN

Mme Anne-Marie SAUTRAU par M. Brice CHARPENTIER

Abentes : Mme THOMAS Christelle, INGLES Virginie,

Secrétaire de séance : M. Bernard de SAINT MICHEL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 04 Février 2019

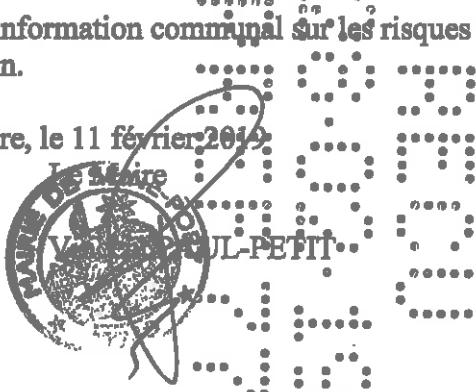
Date d'affichage : 04 février 2019

APPROBATION DU DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Le Conseil municipal approuve le document d'information communal sur les risques majeurs tel que présenté et joint à la présente délibération.

Vote : accord à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre, le 11 février 2019



Affiché le 16/02/2019
Rendu exécutoire le 28.02.2019
Le Maire



Vincent PAUL-PETIT

DICRIM

**Document
d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**

Janvier 2019

Les risques majeurs
Naturels ou technologiques

Vous informer pour mieux prévenir !

Le mot du Maire

Mes chers administrés,

Les dérèglements climatiques que connaît notre planète engendrent des événements exceptionnels graves pour lesquels la sensibilisation passe nécessairement par l'information.

Seine-Port, comme toutes les Communes de France, peut malheureusement être confrontée à ces événements susceptibles de mettre en danger la population ;

Pour se préparer au mieux à cette éventualité, et assurer la sécurité des habitants quand de telles catastrophes surviennent, la Municipalité a rédigé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est un plan local d'urgence de gestion de crise pour prévenir et agir face à des risques majeurs sur la commune tels que les risques naturels, technologiques ou sanitaires .

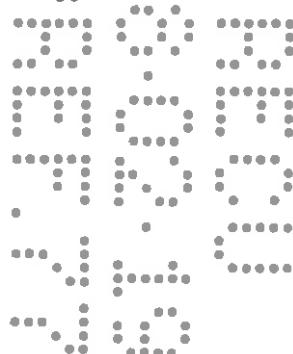
Son objectif est de prendre les mesures de prévention contre ces risques, de sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement, de limiter les conséquences d'une catastrophe, et d'organiser les secours communaux.

Il définit l'organisation pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population, recense les vulnérabilités, et identifie les moyens humains et matériels nécessaires.

Le PCS est complémentaire du plan ORSEC, il s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administratif du Maire qui est responsable de la mise en place des premières mesures d'urgence en regard de ces risques majeurs. Il est consultable en Mairie pour tous les Seineportais.

Rappeler à votre connaissance que ces risques existent, et quelles sont les bonnes pratiques à tenir en cas d'urgence, tel est l'objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), que j'ai le plaisir de vous présenter ici ; cette brochure, très synthétique, est un résumé du PCS, elle sera bientôt distribuée dans votre boîte aux lettres; votre attention sur son contenu gagera, j'en suis convaincu, de votre mobilisation le cas échéant.

Vincent PAUL-PETIT
Maire de Seine-Port
Janvier 2019



« Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique, et dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre entre besoins et moyens de secours disponibles. »

Haroun TAZIEFF

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Article L.125-2 du code de l'Environnement

Les risques majeurs, quels sont-ils:

- risques naturels (inondations, feux de forêts, mouvement de terrain, canicule, tempêtes),
- risques sanitaires (pandémies, pollution air, pollution fluviale, pollution réseau eau potable);
- risques technologiques (nucléaires, biologiques, transport matières dangereuses, industries SEVESO).

Trois risques majeurs prévisibles ont été identifiés à Seine-Port :

- **risque inondation**
- **risque mouvement de terrain**
- **risque feu de forêt**



Vue générale de la Commune

LE RISQUE INONDATION :

L'inondation est un risque prévisible dans son intensité, mais il est difficile de savoir à quel moment elle se manifestera ; le paramètre concourant à la formation de la crue est cependant bien connu : les pluies, importantes et durables ;

Seine-Port est directement concernée par la crue de la Seine, mais aussi par l'augmentation rapide et soudaine du débit du Ru du Balory ;

RISQUE INONDATION : les sources d'information du maire



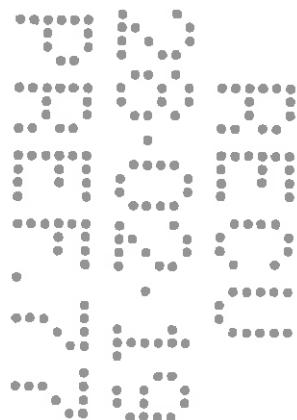
Les bons réflexes :

- Suivez les consignes des autorités,

- Efforcez vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile (portes, soupiraux, etc....),
- Placez les objets de valeurs et documents à l'étage, ainsi que eau potable et nourriture,
- Abritez les produits toxiques (produits d'entretien, etc...) de la montée des eaux,
- Mettez les animaux à l'abri,
- Coupez Electricité et Gaz.

Soyez responsable :

- Ne traversez pas une zone inondée à pied ou en voiture,
- Soyez prêt à évacuer votre logement si nécessaire.





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN :

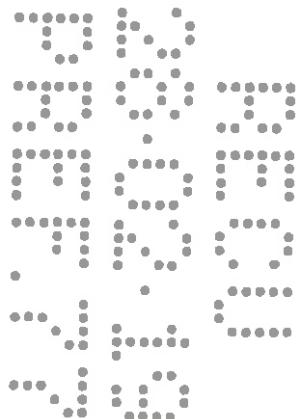
Seine-Port est concernée par le retrait et le gonflement des argiles présentes dans le sol suite aux variations de la quantité d'eau ; La conséquence est le risque de fissures, voire d'effondrement des bâtiments dans les zones touchées.

Les bons réflexes :

- Suivez les consignes des autorités,
- Fermez Eau, Gaz et Electricité,
- Eloignez vous des constructions endommagées,
- Faites expertiser les fissures par un professionnel du bâtiment.

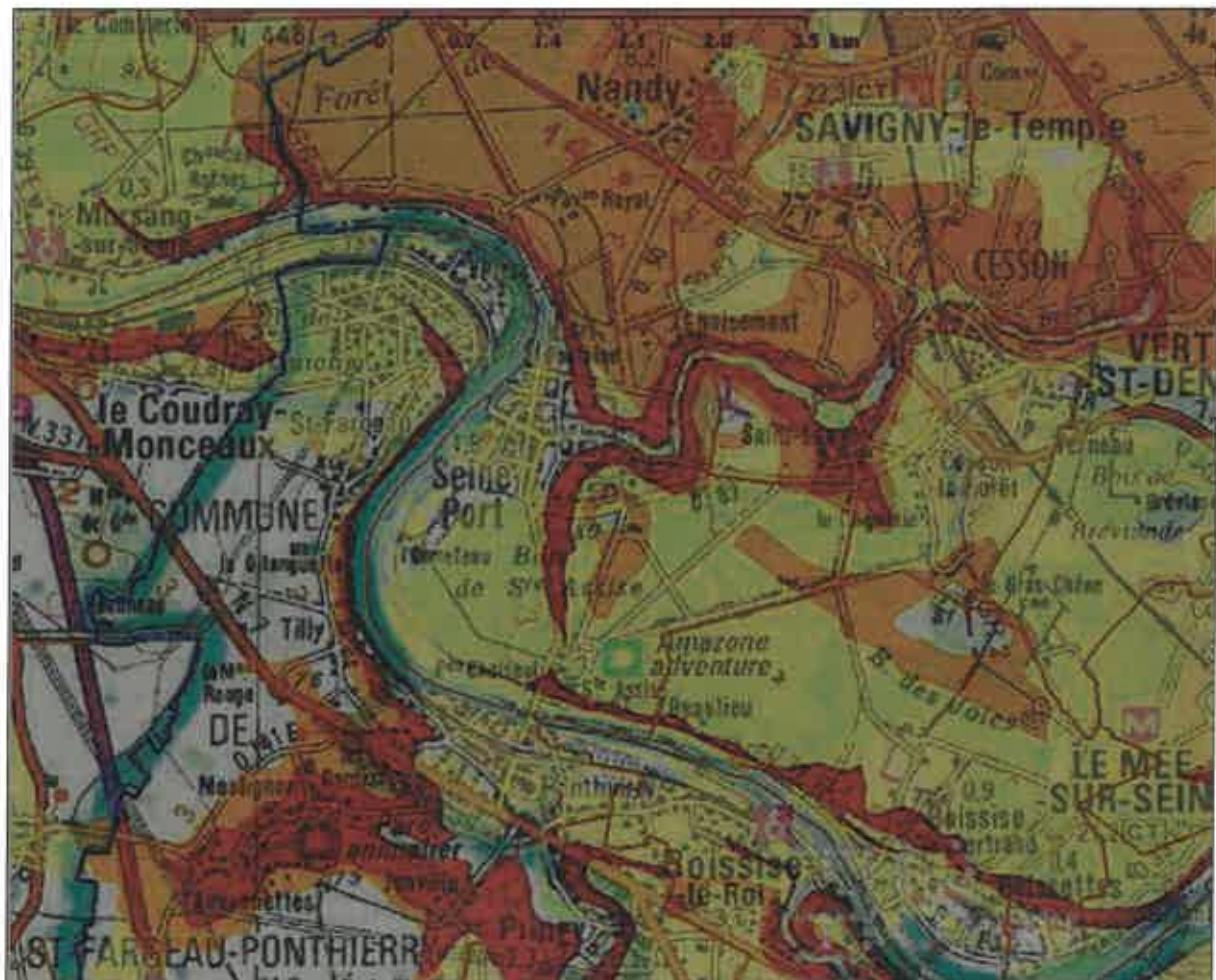
Soyez responsable :

- Soyez prêt à évacuer votre logement si nécessaire.



Argiles

Aléa retrait-gonflement des argiles



...
...
...
...

Légende de la carte

Argiles
Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible
Aléa à priori nul
Argiles non réalisé

LE RISQUE FEU DE FORET :

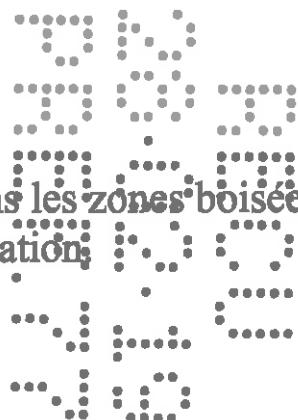
Le bois de Sainte Assise, le bois de la Souche, le bois des Uselles, la forêt de Rougeau et la forêt de Bréviande entourent Seine-Port . Les incendies ou feux de forêt sont des combustions qui se développent sans contrôle, dans le temps et dans l'espace ; le type de végétation et le climat sont des facteurs importants de prédisposition ; outre ces facteurs naturels, de nombreuses activités humaines telles que les loisirs, les travaux agricoles ou forestiers, les dépôts d'ordures sauvages, les transports, peuvent contribuer au déclenchement des incendies de forêt.

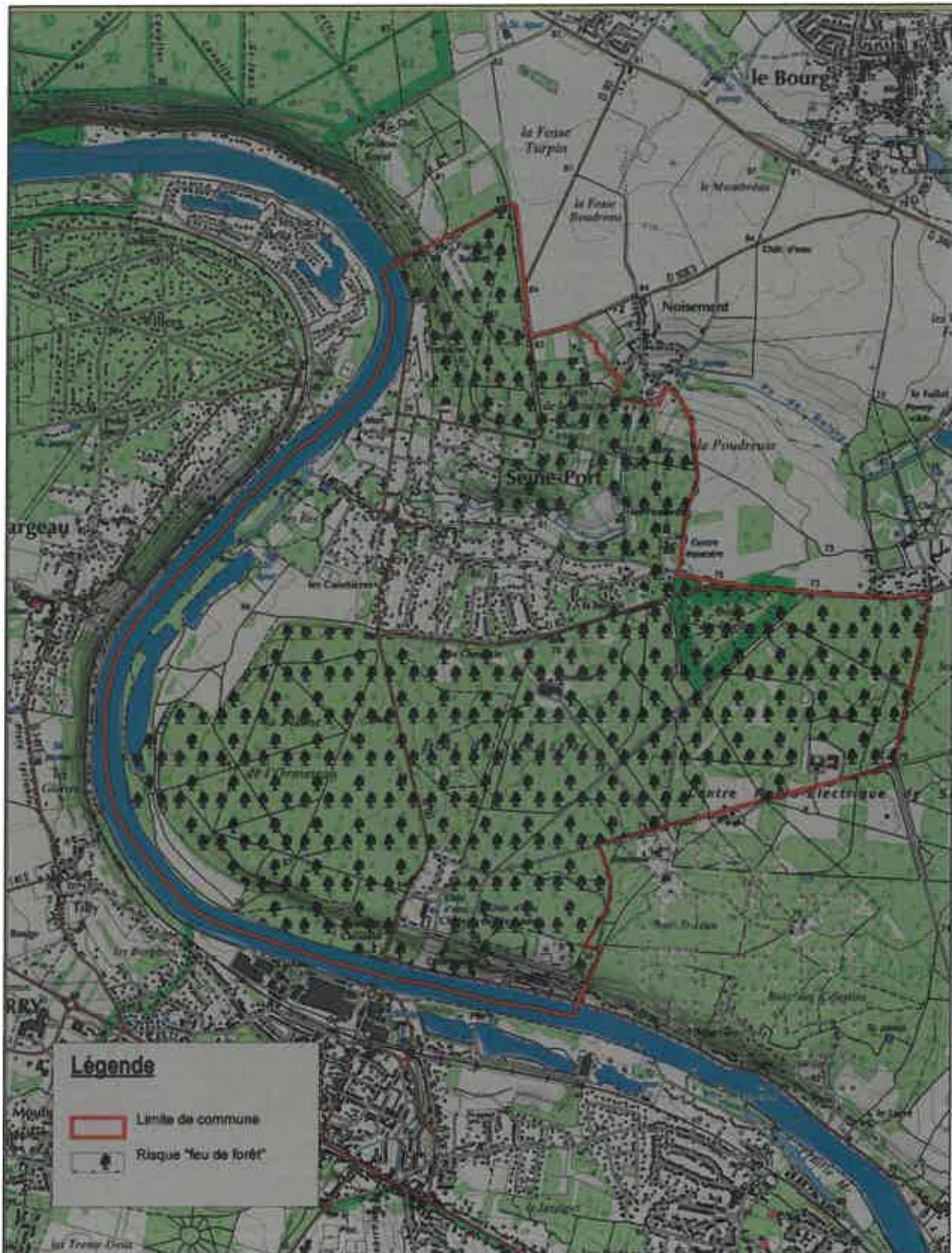
Les bons réflexes :

- Prévenez les services de secours (pompiers 18),
- Prévenez les habitants aux alentours,
- Dans l'attente des pompiers, et si possible, attaquez les flammes à leur base avec de l'eau,
- Si le feu menace votre maison, confinez vous en fermant portes, fenêtres et bouches d'aération.

Soyez responsable :

- N'allumez jamais de feu en forêt ou dans les zones boisées,
- Débroussaillez les abords de votre habitation.





L'ALERTE :

Est donnée par les sirènes, les véhicules mobiles équipés de hauts-parleurs, les services de sécurité et les médias.

Les Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18

POLICE : 17

SAMU : 15

MAIRIE : 01.60.63.51.50

Soyez responsable :

- Suivez scrupuleusement les consignes des autorités,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ~~ils sont pris en charge~~ et en sécurité.

